

Compte rendu de la CAP Locale du 2 juillet 2019

Mouvement local d'affectations des contrôleurs au 1^{er} septembre 2019

Le mouvement a été diffusé sur Ulysse 56.

Nous avons lu notre déclaration liminaire en début de séance (cf. pièce jointe). Nous y dénonçons, notamment, les nouvelles modifications des règles de gestion par le directeur général sans discussion avec les représentants des personnels. C'est un nouveau recul en matière de droit à mutation pour les agents. L'objectif est bien d'adapter les règles de mutations aux suppressions d'emplois, aux restructurations, transferts et fusions de services et aux attentes des directeurs locaux de disposer de règles plus malléables.

Nous avons également dénoncé la loi de transformation de la fonction publique qui prévoit entre autre la suppression des CAP.

Concernant le « nouveau réseau de proximité » sur lequel nous avons interpellé le Directeur, il nous a confirmé qu'il continuerait à communiquer avec les agents et que lui aussi résisterait à la « pression ambiante ».

Pour rappel, le Morbihan est département préfigurateur en matière d'affectation nationale au département.

Le mouvement doit donc être examiné en 2 phases, le mouvement interne primant l'externe.

Le dispositif de régularisation des ALD s'applique uniquement cette année. Les agents en détachement ainsi que ceux dont le poste a été supprimé ont été contactés par la Direction.

Le Directeur a indiqué qu'il pouvait déroger à la règle de l'ancienneté pour nécessité de service.

En ce qui concerne le mouvement local B, la direction a communiqué les chiffres suivants :

1- Pour le mouvement interne :

26 contrôleurs ont fait valoir leur droit à la retraite en 2019.

1 départ et 17 arrivées (dont 7 d'un département extérieur) dans le Morbihan.

111 agents ont déposé une demande, 13 n'ont rien obtenu.

3 postes B ont été gelés (1 EDR, 1 Hennebont, 1 SIP Pontivy)

6 ALD régularisés, il reste 7 ALD après mouvement.

8 détachés régularisés, il en reste 5 après mouvement.

2-Pour le mouvement externe :

11 nouveaux contrôleurs, dont 2 ont été affectés d'office pour « ne pas avoir assez élargi leur demande ».

3-Les postes vacants :

14 postes B restent vacants après mouvement :

1 PCRP Vannes, 1 PCE Vannes, 3 SP Vannes, 1 La Roche-Muzillac, 1 Vannes municipale, 1 PELP PTGC, 1 Palais (compensé par le détachement d'un agent C), 1 Malestroit, 2 Trésorerie Ploërmel, 1 Gourin, 1 Trésorerie Pontivy (gel de poste).

La Direction compte sur l'affectation de contrôleurs stagiaires pour combler les vacances et sur l'équipe de renfort.

Au cours du débat, le Directeur a envisagé l'affectation des collègues éloignés de leur lieu de travail dans des points de contact qui pourraient être créés après la grande concertation. Il considère que le télétravail peut être également une alternative.

VOTE sur le mouvement local :

POUR : parité administrative

CONTRE : CGT, CFDT et SOLIDAIRES

Explication de vote : les élus CGT FP 56 votent contre ce mouvement afin de marquer leur totale opposition à la politique de l'emploi de la DGFIP. Les multiples remises en cause des règles de gestion pénalisent les agents qui voient ainsi leurs droits et garanties fortement diminuer d'année en année.

Elus en CAPL n°2 : Suzanne Weil titulaire, Albane Guillou suppléante, Christophe Rissel expert.

Encore une fois, cette CAPL démontre les difficultés à gérer les conséquences des suppressions d'emplois et en plus, la DG ne pourvoit pas tous les postes vacants.

Pour les agents c'est encore plus terrible : droit à mutation limité, conditions de travail dégradées, service public en danger.

PLUS QUE JAMAIS, RESTONS MOBILISES POUR LA DEFENSE DE NOS MISSIONS, L'ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A LA DGFIP.

RETRAIT DU PLAN DARMANIN !